

DECRET N° 2008-145 DU 26 MARS 2008

Portant nomination de Monsieur Richard SENOU
en qualité de Conseiller Spécial à l'Economie
du Président de la République

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-269 du 14 juin 2006 portant organisation, attributions et fonctionnement du Cabinet Civil du Président de la République ;
- Vu** le décret n° 2007- 437 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances ;
- Sur** proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 mars 2008 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Richard SENOU est nommé Conseiller Spécial à l'Economie du Président de la République

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 26 mars 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.



Dr. Boni YAYI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 SGG 2 MEF 1 MINISTERES 26 CF 1
DGB 1 DEB 1 SOLDE 1 MRAI 1 DGTCP 2 GCONB 1 DAN 1 ONAC 1 DGCST 1 OPM 1 AJT 1
INTERESSE 1 JO 1.